INTERVENANTS et PARTENARIATS

Intervenants : formateurs diplômés de l'enseignement supérieur général ou agricole, professionnels du secteur du paysage.
Encadrement : directeur, coordinateur de formation
Partenaires : entreprises, collectivités locales, associations, autres organismes de formation, Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi, la Région Pays de la Loire, le Fonds Social Européen...

INFORMATIONS PRATIQUES

Délai d'accès à la formation :
Selon les dates de prise de contact, les dates de démarrage des sessions et le nombre de places disponibles.

Tarif : Voir devis et conditions générales de vente. Prise en charge possible des frais pédagogiques selon votre statut. Nous consulter.

Calendrier :
Voir planning

Restauration / hébergement :
Possibilité de prendre les repas de midi au self pendant les périodes scolaires.
Il n'est pas possible d'être hébergé par le CFPPA pendant la formation.

Personnes en situation de handicap :
Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap.
Toute l'équipe et un référent handicap sont à votre écoute pour mettre en oeuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.

Moyens d'accès :
Transports en commun : tramway ligne 1, direction Université, arrêt Université puis prendre le bus, ligne 28, direction Rouillon, arrêt Germinière.

Si vous venez en voiture :



MAJ LP 05/04/2022

AgroCampus La Germinière
Enseignements | Formations 9 Aux portes du Mans

Génération GRAND'R
Les métiers du vivant, l'esprit GRAND ouvert



Vous aimez :

- **travailler dehors**
- **créer et embellir des espaces verts**

Devenez PAYSAGISTE !

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) La Germinière, établissement public du Ministère de l'Agriculture est reconnu pour ses formations dans les domaines : agricole, aménagement paysager, agroéquipement et industrie agroalimentaire depuis plus de 40 ans.

Session 2022-2023
du 01/09/2022
au 07/07/2023
1043 h en centre
+ 385 h en entreprise

BP AP
Brevet Professionnel
Aménagements Paysagers

Cette formation donne accès à des emplois comme :
- salariés des entreprises paysagères, futurs chefs d'entreprise du secteur paysager
- agents des services espaces verts des collectivités territoriales
- salariés dans d'autres structures (établissement spécialisé, domaine privé, …)

Elle permet, en fonction de votre profil, de poursuivre par exemple en Certificat de Spécialisation (constructions paysagères…) en BTSa Aménagements Paysagers...

Voies de formation:
Formation continue,
Contrat de professionnalisation
VAE

Contact : CFPPA La Germinière ~
72700 ROUILLON
→ **Christine COLÉ**
✆ 02.43.47.07.54
cfppa.rouillon@educagri.fr
www.agrocampus-lagerminiere.fr
CFPPA La Germinière

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité
UNION EUROPÉENNE
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN
Région PAYS de la LOIRE
RÉGION FORMATION accélérateur d'emploi
Région PAYS DE LA LOIRE

Vous possédez un CAPa ou un diplôme de niveau 3 minimum
OU 1 an d'expérience à temps plein dans le secteur du paysage
OU 3 ans d'expérience à temps plein dans tout autre secteur



Vous pouvez préparer le :

Brevet Professionnel
Aménagements Paysagers

Le BP AP est un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture.
Le BP AP figure au RNCP sous le numéro 34214.
N° identifiant CPF : **241861**

Conditions d'environnement du métier : travail en extérieur sur des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins d'agrément ou nourriciers, aménagements urbains, espaces récréatifs et sportifs…

Conditions d'admission

✓Avoir un état de santé compatible avec le secteur paysager,
✓Avoir levé les freins éventuels à l'entrée en formation (logement, transport, garde d'enfant…),
✓Faire valider le projet professionnel par un conseiller-valideur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi…),
✓Compléter un dossier de candidature,
✓Participer à une réunion d'information,
✓Réussir les tests de recrutement organisés par le CFPPA (mathématiques, français, connaissances du milieu professionnel),
✓Réussir l'entretien individuel.

➔L'obtention du diplôme est soumise à 1 an d'expérience professionnelle **et** à la validation de 6 Unités Capitalisables (UC).
Les UC peuvent être acquises indépendamment avec une validité de 5 ans et ainsi permettre une certification partielle jusqu'à validité complète du diplôme. Vous recevrez alors une attestation correspondant aux UC ou UCARE passées.
Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent.

Pendant la formation

Horaires : de 8 h 15 à 11 h 45 puis de 13 h 00 à 16 h 30
Pendant les stages, l'apprenant se conformera aux horaires de l'entreprise d'accueil.

Où ? - au CFPPA la Germinière 72700 ROUILLON ou autres lieux.
- en immersion chez des paysagistes, dans les services espaces verts des collectivités territoriales, autres …

Effectif : 14 personnes maximum

Accompagnement :
- pédagogique
- professionnel : suivi insertion pendant et après la formation
- social
- lié à la santé et au handicap

	Vous êtes demandeur d'emploi	**Vous utilisez le CPF de projet de transition professionnelle Vous êtes en contrat de professionnalisation**
Votre statut	Stagiaire de la formation professionnelle	Salarié de l'entreprise qui vous emploie
Votre rémunération	Vos indemnités Pôle Emploi ou une indemnisation de la Région Pays de la Loire	Vous percevez un salaire de l'entreprise qui vous emploie

OBJECTIFS de la formation : Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements paysagers en tenant compte du développement durable, à la gestion de chantier et l'animation d'une équipe.

CONTENU de la formation :
- *Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager (217h)*
- *Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement (59,5h et forfait horaire sur chantier)*
- *Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (266h)*
- *Réaliser des travaux de mise en place de végétaux (196h)*
- *Mettre en place des infrastructures (213,5h)*
- *S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (91h)*

INCLUS

Une préparation à l'autorisation de Conduite sur engins compacts.

Pendant la formation, vous pourrez passer le certificat de **Sauveteur Secouriste du Travail** (SST)

A l'issue de la formation, vous pourrez également obtenir le **certificat individuel «Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques»**, décideur



Les plus de la formation à la Germinière

Liens privilégiés avec les professionnels du secteur.

Mises en pratique sur les parcelles de l'établissement et chantiers d'application

MODALITES d'alternance : 3 périodes en entreprise:
4 semaines de mi-octobre à mi-novembre
5 semaines en mars-avril
3 semaines en mai ou juin

MODALITES et MOYENS pédagogiques :

Cours théoriques en face à face (salles de cours, , Centre de Documentation et d'Information, centre de ressources, salles informatiques…), travaux pratiques (chantiers d'application paysagère), études de cas, travaux dirigés, formation à distance, visites pédagogiques…
Périodes en entreprise qui permettent de conforter vos compétences et de finaliser votre projet professionnel.

MODALITES d'évaluation :

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction et de présentation de dossiers professionnels et d'explicitation orale

Parcours INDIVIDUALISE :

Le parcours de chaque stagiaire est individualisé.

Un positionnement est réalisé en début de formation. Selon les résultats, votre parcours pourra être réduit en fonction de votre formation initiale et/ou de votre expérience professionnelle.

REUSSITE AU DIPLÔME et INSERTION :

Taux de réussite au diplôme 2020-2021 : 100%

Taux d'insertion à 3 mois 2020-2021 : 100%

Taux de satisfaction 2020-2021 : 94%